



Luc CAMBRÉZY Luc et Véronique LASSAILLY-  
JACOB, *Réfugiés climatiques, migrants  
environnementaux ou déplacés ?*

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/remi/5495>  
DOI : 10.4000/remi.5495  
ISSN : 1777-5418

**Éditeur**

Université de Poitiers

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 octobre 2011  
Pagination : 203-205  
ISBN : 979-10-90426-01-6  
ISSN : 0765-0752

**Référence électronique**

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Luc CAMBRÉZY Luc et Véronique LASSAILLY-JACOB, *Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ?* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 27 - n°2 | 2011, mis en ligne le 03 février 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5495> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.5495>

---

## NOTES DE LECTURE

CAMBREZY, Luc (dir.)  
LASSAILLY-JACOB, Véronique (dir.)

**Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ?, Revue Tiers Monde, 204.** – Paris : Armand Colin, 2010. – 236 p.  
ISBN : 978-2-200-92663-2

*Dirigé par Luc Cambrézy et Véronique Lassailly-Jacob, le numéro d'octobre 2010 de la Revue Tiers Monde traite d'un sujet d'actualité, celui des réfugiés climatiques et/ou des migrants environnementaux. Écartant d'emblée toute controverse sur le réchauffement de la planète, les auteurs du dossier ont le grand mérite de recentrer le débat autour de problématiques migratoires, plutôt que de s'appesantir sur les responsabilités humaines dans le déclenchement des crises environnementales. En introduction, ils précisent ainsi qu'ils n'ont pas l'intention « de mettre en doute la réalité du changement climatique » et d'en « discuter les causes et les effets systémiques à court, moyen ou long terme ». Leur objectif est essentiellement d'interroger les catégories juridiques et sociales qui sont en train d'émerger pour désigner des migrants dont le déplacement est lié à des crises environnementales, que ceux-ci aient franchi ou non une frontière internationale.*

*Le dossier tourne ainsi autour de trois principaux thèmes : le concept de réfugié climatique ; les débats autour de sa reconnaissance juridique ; une analyse critique du rôle des changements climatiques dans les dynamiques migratoires. Dans un premier article, Sylvie Ollitrault commence par rappeler que l'émergence du concept de réfugié climatique doit beaucoup à l'activisme des ONG environnementales, dont elle analyse l'évolution des discours depuis la conférence de Stockholm en 1972. Avec une approche plus juridique, Christel Cournil et Luc Legoux discutent quant à eux des débats et des enjeux juridiques que soulève la protection des migrants victimes de catastrophes naturelles. De façon fort utile, Christel*

*Cournil récapitule notamment les propositions actuelles en la matière, couvrant un éventail de situations assez large, qui va jusqu'aux nouvelles formes d'apatridie que créerait la disparition annoncée de certains micro-États insulaires. Luc Legoux, pour sa part, s'inquiète d'une éventuelle révision de la Convention de Genève de 1951, qui fonde l'asile sur la notion de persécution. Son élargissement aux migrants climatiques, craint-il, risquerait d'être contre-productif en affaiblissant la protection des réfugiés politiques et en déplaçant le problème vers la reconstruction des pays touchés par des catastrophes naturelles, ceci sans parler de l'introduction de statuts temporaires (comme aux États-Unis depuis 1990) qui permettent de renvoyer les victimes chez elles, une fois passé le temps de la crise. La différence fondamentale, explique Luc Legoux, est que la Convention de Genève de 1951 protège les réfugiés contre leur État d'origine, alors que la gestion internationale des mouvements de population dans un contexte de raréfaction des espaces habitables envisage de s'adapter au changement climatique en collaborant avec lesdits États.*

*À sa manière, Marc Lavergne confirme d'ailleurs ce diagnostic quand il signale que l'invocation du réchauffement climatique a permis de dépolitiser les motifs de la guerre au Darfour, voire de déresponsabiliser les auteurs des exactions. « C'est la faute à la nature », disaient déjà les humanitaires à propos de la famine de 1985 en Éthiopie, qui avait été mise sur le compte de la sécheresse et non de la politique économique et militaire d'une dictature soucieuse de collectiviser l'agriculture et d'expulser les paysans des régions tenues par des mouvements rebelles. Dans le cas du Darfour, Marc Lavergne souligne en l'occurrence que les aléas climatiques sont une constante de l'histoire du Sahel et que la diminution des précipitations n'est pas la cause première d'un conflit dont les aspects fonciers et sociaux mettent d'abord en évidence les bouleversements d'une économie agricole à l'heure de la globalisation.*

François Gemenne clôt le dossier par un cas d'étude sur les habitants de l'atoll de Tuvalu qui partent vers la Nouvelle-Zélande. En s'appuyant sur une enquête de terrain, il montre que leur départ n'est pas inéluctable et ne doit pas occulter la capacité d'adaptation de la population aux changements climatiques dans son pays d'origine. Malgré la menace d'un ensoleillement de leurs îles par la remontée du niveau des océans, les habitants de Tuvalu n'envisagent pas leur avenir de façon aussi dramatique qu'on pourrait l'imaginer. En fait de migration climatique, leur départ graduel vers la Nouvelle-Zélande s'apparente plutôt à des stratégies familiales de réduction des risques. L'analyse de terrain enrichit ainsi le débat au moment où François Gemenne sort un numéro de la revue *Hommes et Migrations* sur les liens entre migrations et environnement, avec une approche complémentaire car plus empirique.

D'avantage centré sur une confrontation d'idées, le dossier dirigé par Luc Cambrézy et Véronique Lassailly-Jacob met donc en lumière toute la complexité et la diversité des opinions et des perspectives sur un sujet qui est abordé à la fois du point de vue des migrants, des juristes et des organisations militantes. Le débat entre Christel Cournil et Luc Legoux est très instructif à cet égard, puisqu'il permet d'appréhender les différents positionnements favorables ou hostiles à une révision de la Convention de Genève de 1951. Luc Cambrézy et Véronique Lassailly-Jacob le rappellent d'ailleurs dans leur introduction : sur les questions environnementales et leurs conséquences migratoires, « les avis sont partagés entre le climatologue qui décrypte scrupuleusement les manifestations concrètes du réchauffement climatique, l'écologiste qui milite pour la protection des espèces menacées, l'altermondialiste qui dénonce le capitalisme débridé et les associations humanitaires qui réclament davantage de protection pour les victimes des crises environnementales ».

De ce point de vue, il aurait certainement été intéressant de prolonger l'étude en analysant

les positions altermondialistes et humanitaires sur la notion de réfugié climatique. En effet, l'article de Sylvie Ollitrault ne traite que des lobbies environnementaux, à l'instar de Greenpeace, que l'auteur qualifie d'ONG états-unienne alors que le centre de gravité de la « multinationale verte » se situe désormais en Europe depuis qu'elle a déménagé son siège international de Vancouver vers Amsterdam en 1979. Rappelons à ce propos que, dès 1985, Greenpeace avait évacué en bateau vers la Nouvelle-Zélande les habitants d'un atoll des îles Marshall menacés par les retombées radioactives des essais nucléaires américains dans la région. De là à imaginer que des ONG écologistes pourraient directement participer à la gestion des flux migratoires, à l'instar des organisations humanitaires, il y a bien sûr un pas qu'on ne saurait franchir. Mais le précédent souligne les possibilités de passerelles, voire de coalitions, entre des associations militantes a priori très différentes.

Autre piste de recherche, évoquée en introduction et reliée à la dégradation de l'environnement : « la multiplication des conflits pour l'accès aux ressources et les déplacements de population » qui en découlent. Le dossier de la Revue *Tiers Monde* aborde la question à travers le cas du Darfour. Mais il a d'abord vocation à poser un débat dont on ne peut pas traiter tous les aspects en une seule fois. Or l'étude des répercussions migratoires des affrontements liés à l'environnement et à l'accès aux ressources mériterait tout un dossier en soi. Pour l'instant, le débat semble avoir atteint ses limites en évoquant la théorie du verre à moitié plein ou à moitié vide, avec des situations de guerres dans des contextes de pénurie aussi bien que d'abondance de ressources, comme en milieu pastoral en Somalie ou, au contraire, dans des régions pétrolières en Angola. Les conclusions ne sont pas non plus tranchées lorsqu'on élargit la discussion à des questions environnementales qui intègrent le réchauffement climatique. En effet, les périodes de refroidissement ont également été un facteur de guerre et de migration forcée, par exemple en Chine si l'on en croit les travaux de Zhibin

Zhang et al. (2010) *Periodic climate cooling enhanced natural disasters and wars in China during AD 10-1900*, Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences, 277 (1701), pp. 3745-3753.

*Le travail coordonné par Luc Cambrézy et Véronique Lassailly-Jacob pose des jalons essentiels pour mieux comprendre la complexité des déplacements liés au changement climatique. Espérons donc que les auteurs traiteront aussi de la problématique migratoire des « conflits environnementaux » dans un prochain dossier.*

Marc-Antoine Pérouse de Montclos  
CEPED (Centre Population & Développement)

FERRÉOL, Gilles (dir.)

PERALVA, Angelina (dir.)

**Altérité, dynamiques sociales et démocratie.** – Paris : LGDJ, 2009. – 228 p.

ISBN : 978-2-275-02836-1

*Cet ouvrage collectif interdisciplinaire a le mérite de souligner la difficulté de répondre politiquement à une problématique aussi complexe que celle de vivre ensemble en démocratie. Le lecteur pourra d'autant plus se positionner sur ce type d'enjeu que ce dernier donne lieu à des analyses divergentes.*

*Dans une première partie, l'accent est mis sur le poids de l'histoire, des héritages et du changement social tandis que la seconde, en s'intéressant à des flux migratoires occasionnant des conflits identitaires, cible davantage des situations à l'échelle internationale.*

*Les deux premières contributions de Bernard Jolibert et de Gilles Ferréol ont valeur de problématique car elles énoncent le sens précis des notions récurrentes du livre et, surtout, elles indiquent la voie conceptuelle à emprunter pour traiter correctement des réalités complexes et difficiles à saisir. En comparant les concepts de fraternité et de solidarité, appréhendés comme deux vecteurs du mieux vivre ensemble, le philosophe Bernard Jolibert pose d'entrée de jeu la question centrale consistant à se*

*demander comment une nation composite, diverse, fragmentée dans sa réalité, peut rester unitaire dans sa réalité politique. Si la fraternité renvoie au domaine de la morale en recourant à la métaphore familiale, la solidarité exprime davantage les différentes dimensions d'un espace public et politique : contrairement au premier, le lien ou rapport à la solidarité serait « avant tout utilitaire et réfléchi » (p. 28). Face à l'anomie ou au retour de la question sociale, il convient de penser ensemble la solidarité et la fraternité tout en les distinguant et en les référant explicitement au registre de l'universel : « Nous sommes solidaires en dépit de nos différences, au-delà de ce qui pourrait naturellement nous opposer, alors que nous ne sommes frères que sur la base d'une identité essentielle » (ibid.) Or, cette identité est, selon le sociologue Gilles Ferréol, complexe à appréhender car elle est, d'une part, une donnée culturelle mouvante et floue et, d'autre part, une dynamique plus personnelle, une quête de dignité ou de reconnaissance. À partir de ce constat, il devient évident que le rappel de la prise en compte politique, via le travail du législateur, de la diversité des groupes sociaux et ethniques, ne va pas de soi. S'inscrivant dans le refus éthique du jugement normatif à porter sur l'autre et l'impossibilité à évaluer une civilisation différente de la nôtre, la prise en compte de la différence ne peut pas occulter certaines formes d'invariants humains. L'altérité nous fait alors prendre en considération à la fois nos singularités culturelles et cette part d'humanité participant du processus de civilisation.*

*Revenant sur des travaux antérieurs, Jacqueline Costa-Lascoux démontre l'importance de cette notion d'intégration, de son actualité, alors même qu'elle donne lieu à des malentendus ou à des controverses en définitive assez incompréhensibles. Selon cette auteure, la démocratie nous invite plus à la pluralité qu'au multiculturalisme car les difficultés d'intégration des populations immigrées soulignent davantage en France des écarts croissants entre les principes républicains et leurs applications qu'un échec global du modèle. L'abandon de ces principes érigeant l'égalité et l'universalité comme normes à suivre participerait de*

*l'ensemble du fonctionnement démocratique. Jacqueline Costa-Lascoux nous rappelle utilement certains biais ou points aveugles d'un débat qui est loin d'être clos : ne faudrait-il pas, par exemple, nous pencher sur des mesures de discrimination positive qui n'auraient pas eu les résultats escomptés ?*

*Les apports cognitifs de Mathieu Rigouste et de Christine Castelain-Meunier concernent l'évolution des mentalités dans deux univers sociaux différents : la Défense nationale et la masculinité. Mathieu Rigouste s'intéresse à la fonction du discours métaphorique venant légitimer la conception de l'altérité comme menace. Reprenant les représentations véhiculées dans un institut militaire de réflexion stratégique autour de la défense et de l'ordre, l'auteur montre, à travers l'analyse d'un corpus d'archives, comment les métaphores du corps national, de la maladie et du diagnostic médical viendront progressivement structurer le paradigme sécuritaire. Cette posture permet d'ailleurs de dépolitiser les débats juridiques et historiques. Christine Castelain-Meunier, quant à elle, signale une transformation des identités sexuées, rappelant qu'il conviendrait plus d'évoquer la possibilité d'une fracture culturelle entre générations masculines qu'une domination masculine. La sociologue l'observe notamment au niveau de l'évolution de la culture somatique car le rapport au corps, aux vêtements, témoigne de nouvelles fluidités, l'identité devenant plastique. Pour les deux genres, l'enjeu ne devient-il pas de devenir, non pas seulement un objet de désir, mais également un sujet désirant ?*

*La contribution d'Angelina Peralva nous replonge dans le débat autour de la diversité et de l'altérité en revenant sur l'avancée heuristique permise par les analyses d'Alain Touraine et Daniel Bell. Il apparaît ainsi que la question de la reconnaissance des minorités historico-culturelles, et des conflits dont elles sont porteuses, a émergé de façon quasi irréversible au sein des nouvelles sociétés nationales issues du déclin du « social », de l'affaiblissement du mouvement ouvrier et de la fragmentation culturelle. La diversité ne devrait-elle alors*

*pas primer sur l'égalité ? La sociologue admet toutefois que les nouveaux risques introduits par la progression d'une économie informelle et souterraine nous conduisent à relativiser l'importance donnée aux identités culturelles.*

*Stéphanie Mulot propose un éclairage pertinent sur les dilemmes identitaires des Antillais d'aujourd'hui. Son texte, qui se situe en début de la deuxième partie de l'ouvrage, est une excellente transition venant rappeler l'importance de l'histoire. Trois situations témoignent ainsi du travail idéologique de reconstruction d'une mémoire populaire : le carnaval, l'espace public et le mythe du viol fondateur. Or, cette approche est bien complétée par celle de Yu-Sion Live qui semble voir dans le multiculturalisme (dans le cas de la Réunion) le risque d'un enfermement identitaire. Dans une société marquée par un regard social tenant compte de la couleur de l'épiderme, les membres de différents groupes ethniques rechercheraient leurs origines dans le pays de leurs ancêtres, ce qui ne va pas sans poser le problème du refus d'une altérité pourtant prégnante. N'y a-t-il pas ici la menace d'une inversion du métissage pourtant inscrite dans l'histoire ?*

*S'intéressant à la « loi de l'histoire », Françoise Vergès revient directement à l'objet de l'ouvrage : comment faire dialoguer les tenants des sciences humaines et sociales, les politiques et les juristes ? Pour elle, trop de questions restent sans réponses du côté des historiens dès lors que nous nous intéressons au passé colonial. Quel vocabulaire politique et juridique a autorisé l'esclavage ? A-t-on réellement épuisé l'étude ? Comment considérer ce crime sans visage, sans nom et sans inscription symbolique ? Il importe alors de prendre conscience de la manière dont l'ignorance participe du processus de dépolitisation et d'une souffrance sociale encore à l'œuvre chez certains de nos concitoyens.*

*Le texte de Rebecca Igreja aborde les pratiques juridiques des migrants indiens à Mexico en soulignant le rôle médiateur joué par leurs représentants dans le domaine de la justice. Leurs pratiques auraient une fonction*

*duale. D'un côté, elles renforcent la cohésion des différents groupes et, de l'autre, elles s'inscrivent dans le combat mené contre les discriminations et la violence sociale dont les Indiens font l'objet. Si le Mexique est devenu multiculturaliste, la question indienne est loin d'être réglée.*

*Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les 200 millions de migrants représenteraient 3 % de l'humanité et le caractère massif du phénomène ne doit pas cacher la multiplicité des réalités. C'est à partir de ces observations que William Berthomière et Marie-Antoinette Hily nous donnent une typologie intéressante de figures de migrants en nous montrant, qu'au-delà des écarts, voire du gouffre, séparant certains d'entre eux, leurs trajectoires reflètent une évolution concordante : celle d'un système qui ne cesse d'être toujours plus inégalitaire. Ils interpellent dès lors les politiques à mieux structurer « notre manière de faire société » (p. 180).*

*Mehdi Alioua s'intéresse enfin au trans-migrant subsaharien confronté au processus d'externalisation des frontières de l'Europe... La description minutieuse de parcours semés d'embûches et de difficultés nous indique clairement la manière dont la solidarité peut s'organiser chez les plus vulnérables et comment ces derniers vont réussir à trouver stratégiquement des soutiens dans les pays du Maghreb et par-delà les frontières. Par rapport aux milliers de morts enregistrés aux frontières, la résistance semble bien s'organiser et prendre de l'ampleur.*

*Si l'objectif premier de l'ouvrage est d'apporter des éléments cognitifs de clarification par rapport aux questions soulevées par les notions d'altérité et de démocratie, toujours bousculées par les dynamiques sociales à l'œuvre, ce but est atteint. Toutefois, les controverses présentes dans l'enchaînement des argumentations démontrent la complexité des enjeux, la difficulté d'établir une analyse sans faille sur un sujet aussi idéologiquement polémique et la nécessité de croiser différents points de vue. La dimension de l'empathie doit être dès lors confortée à tous les niveaux du système social,*

*y compris dans les instances qui participent à la production d'un savoir toujours provisoire et hypothétique...*

Anne-Marie Mamontoff  
Université Via Domitia (Perpignan)  
ICRESS (Institut Catalan de Recherches En  
Sciences sociales)

LILLO, Natacha (dir.)

**Italiens, Espagnols et Portugais en France au XX<sup>e</sup> siècle, regards croisés.** – Paris : Éditions Publibook, 2008. – 157 p. ISBN : 978-2-748-34747-0

*Un groupe de chercheurs français et espagnols a travaillé en commun pour établir une comparaison entre les immigrations italienne, espagnole et portugaise en France au XX<sup>e</sup> siècle. La comparaison se révèle aisée dans certains cas, ainsi dans celui des politiques migratoires de l'Espagne et du Portugal entre 1950 et 1970. Il s'agit alors de deux dictatures qui, tout en tirant profit des devises envoyées par les expatriés, se montrent hostiles aux départs. Ceux-ci en effet sont vus comme un désaveu du régime autoritaire, une menace pesant sur l'unité des familles et de la nation protectrice naturelle, un risque de contamination des émigrés par les idées démocratiques ou révolutionnaires rencontrées en France. Cependant, en 1956 pour l'Espagne et 1968 au Portugal, la nécessité de modernisation de l'économie et de contacts plus étroits avec l'Europe conduit à une révision et à une appréciation plus positive de l'émigration. Aussi les formalités régissant les départs sont-elles assouplies. Mais les gouvernements espagnol et portugais se plaignent de ce que la France, où les besoins de main-d'œuvre sont importants, facilite les entrées clandestines et régularise rapidement les nouveaux venus : ces pratiques ruinent les efforts de contrôle et de sélection tentés dans les pays d'origine.*

*En matière d'habitat, des comparaisons peuvent être établies entre l'occupation de vieux immeubles dans les centres urbains, l'installation dans des pavillons de banlieue, l'édification des sinistres bidonvilles. La diversité*

*de l'habitat peut être mise en relation avec les décalages chronologiques des migrations, le mode d'urbanisation propre à chaque période, les particularités culturelles. Ainsi s'expliquerait l'éparpillement des noyaux résidentiels italiens correspondant à « des traditions d'indépendance montagnarde et l'aptitude à organiser des solidarités à petite échelle » (p. 56).*

*L'étude du travail féminin et l'image convenue d'une primo-arrivante toujours vouée aux seules tâches ménagères doivent être nuancées : là aussi, les traditions régionales dans le pays de départ – femmes confinées chez elles ou ayant déjà l'expérience d'un emploi salarié – peuvent être invoquées, de même que le nombre d'enfants à élever, l'éventuel chômage du mari ou le veuvage prématuré. À la deuxième génération, le travail féminin, l'ascension sociale, le mariage mixte, l'accès à la nationalité française se généralisent. La socialisation des femmes se trouve accélérée quand, malgré les fréquentes réticences des hommes, elles participent à la vie associative, surtout si elles parviennent à prendre des responsabilités dans les organisations.*

*Dans le domaine syndical, l'accès aux responsabilités est difficilement ouvert aux travailleurs étrangers. Ceux-ci, il est vrai et quelle que soit la nationalité, hésitent à s'engager par peur de la répression, manque de conscience politique, projet de retour rapide au pays. Quant aux syndicats français, ils oscillent entre deux attitudes contradictoires : défense prioritaire de la main-d'œuvre nationale et antifascisme, solidarité avec les ouvriers étrangers, demande de l'égalité des droits.*

*Au sein des associations portugaises règne encore la diversité. Selon les époques, les associations ont pris un tour militant contre la dictature ou culturel, folklorique, sportif, etc. Aujourd'hui, l'objectif visé est la défense des racines au profit des jeunes qui ne regagneront pas le pays de leurs parents.*

*Tout est-il comparable ? Il est sûr que toutes les comparaisons ne se révèlent pas parlantes. Les auteurs en conviennent eux-mêmes et*

*invoquent à juste titre les décalages chronologiques liés à chaque immigration. Au fond, peu importe car les textes sont dus à d'excellents spécialistes qui, même s'ils n'esquissent pas toujours de comparaison, offrent de riches mises au point dans leur domaine de spécialité.*

Ralph Schor

Département d'Histoire  
Université de Nice-Sophia-Antipolis